

Privilège—M. Broadbent

Certains députés pourraient très bien prendre position sur ce projet de loi qui est extrêmement important pour l'avenir du Canada en songeant aux capitaux que l'on se propose d'affecter à ce projet. Ainsi, les députés venant de la Saskatchewan ou de l'Ouest, en tant que porte-parole régionaux, ainsi que les députés qui ont une vue d'ensemble...

M. Munro (Hamilton-Est): Et Hamilton?

M. Broadbent: Oui, et Hamilton, comme le fait remarquer le ministre de Travail (M. Munro). Si nous partons du principe qu'il faut poursuivre l'étude de ce bill et uniquement si l'on doit utiliser des tubes à faible pression pour le pipe-line, étant donné que ce genre de tube peut être fabriqué à l'usine Ipsco de Regina, un certain nombre de députés peuvent très bien être disposés à accepter le bill.

Qu'arrivera-t-il si, dans sa grande sagesse, l'Office national de l'énergie décide dans une semaine—mais espérons qu'il ne le fera pas—qu'il faut utiliser des canalisations à haute tension, c'est-à-dire un genre de tuyau qui ne peut pas être fabriqué à l'usine Ipsco en Saskatchewan, mais qui peut l'être uniquement en quantités restreintes en Ontario? A ce moment-là, monsieur l'Orateur, ces mêmes députés devront changer leur position pendant le débat si cette question est un des facteurs clés qui a motivé leur décision.

Le point que j'essaie d'établir c'est que je suis scandalisé d'entendre le vice-premier ministre qui, après tout, est député depuis quelques années déjà et qui connaît très bien les règles de la Chambre, affirmer aux députés que nous pouvons débattre le bill pendant un certain nombre de jours et perdre le temps des députés en discutant pour rien d'un projet d'immobilisations qui coûtera de 10 à 14 milliards de dollars, étant donné que nous ne serons pas obligés de nous prononcer sur le bill tant que l'Office national de l'énergie n'aura pas rendu sa décision. C'est absurde, monsieur l'Orateur. A mon avis, cela fausse tout à fait la nature des débats à la Chambre des communes. Nous sommes censés tenir des débats sérieux et les députés des deux côtés de la Chambre doivent connaître les faits avant de prendre leurs décisions.

Je n'ai pas préparé de motion précise concernant cette question de privilège parce que je tiens d'abord à entendre ce que d'autres députés ont à dire à ce sujet, mais je présenterai volontiers une motion. Pour être franc, monsieur l'Orateur, il est plutôt difficile de rédiger une motion qui soit conforme au Règlement et acceptable du point de vue de la procédure. Je le reconnais. Ordinairement, les motions de privilège visent à renvoyer la question à notre comité permanent des privilèges et des élections, à demander au comité de faire rapport à la Chambre et à indiquer quand la question devrait être débattue. C'est la façon de procéder réglementaire. Cela ne me semble pas beaucoup mieux que cette espèce de décision ridicule que le cabinet a déjà prise.

Ce que j'essaie, en soulevant la question de privilège, c'est de faire appel au bon sens du vice-premier ministre. S'il veut vraiment tenir un débat qui soit utile aux Canadiens à propos de ce projet, qui est le plus important de toute l'histoire du Canada, pourquoi n'attend-il pas encore une semaine? Pourquoi ne dit-il pas qu'étant donné que l'ONE doit rendre une décision lundi prochain et que nous aurons alors tous les renseignements voulus, lesquels peuvent toucher des centaines de milliers d'emplois, nous pourrions tenir le débat à ce moment-là? Pourquoi le gouvernement ne passe-t-il pas à

autre chose aujourd'hui? Ainsi, quand l'ONE aura pris une décision, nous pourrions passer à la deuxième lecture et tenir un débat utile sur ce projet qui aura des conséquences très importantes pour l'avenir du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a exposé sa thèse, qui, comme il l'a lui-même reconnu, ne répond pas, suivant la procédure, aux critères de la question de privilège. Il l'a exposée sous forme de requête au vice-premier ministre (M. MacEachen), et ce n'est pas la première requête de ce genre. Elle fera peut-être l'objet de bien d'autres discussions, sous d'autres chapitres de procédure, au cours du débat qui suivra. Toutefois, comme le député l'a lui-même reconnu, le gouvernement en place a le droit de passer aux projets de loi inscrits au *Feuilleton* dans l'ordre qui lui convient. Il ne semble y avoir là aucun rapport avec la définition traditionnelle de la question de privilège, et je pense que ce serait vraiment forcer cette définition que de tenter d'y inclure ce point. Je ne peux donc accepter de recevoir la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 413, 559, 759 et 966.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX À HULL (QUÉ.)

Question n° 413—**M. McCleave:**

Au cours de chaque année depuis 1945, quels édifices ont été construits à Hull à l'intention du gouvernement et, dans chaque cas, quels ont été les ministères ou organismes fédéraux qui y ont été logés et pendant combien d'années?

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):

Année	Immeuble et endroit	Occupants	Nombre d'années d'occupation jusqu'à octobre 1977
1945			
1946	néant	néant	néant
1947			
1948			
1949	Imprimerie du gouvernement du Canada, boulevard du Sacré-Coeur	Transports Défense nationale Santé nationale et Bien-être social Gendarmerie royale du Canada Approvisionnement et Services Commission d'assurance-chômage Affaires des anciens combattants	28 28 28 28 28 24 24